



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
 20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
 13800 ISTRES
 Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
 Tél : 04.42.56.64.86
 Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 14 FEV. 2020
 A
 Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et à la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur pour l'étude OSMOSE phase 2	N° 06/20	11 février 2020

Fait à Istres le 13 FEV. 2020

La Présidente du SYMCRAU

 Céline TRAMONTIN


ACCUSE DE RECEPTION :
 Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampou de réception en Sous-Préfecture)
 14 FEV. 2020
 Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 06/20

Objet de la délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et à la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur pour l'étude OSMOSE phase 2

L'an deux mille vingt
et le onze février
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

M. Gérard BARTOLI, M. Georges BERNOT, Mme Marylène BONFILLON, M. Vincent BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alain DERVIEUX, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, Mme Thérèse-Annie FRANCOIS, M. Jean GUILLON, Mme Mireille HENRY, M. Daniel HIGLI M. Jean-Pierre MUTERO, M. Louis PILIPPE, M. Jean-Louis PLAZY, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Pierre VETILLART

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
Mme Agnès BRUNET à Mme Mireille HENRY

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 18
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 20

Secrétaire de séance : M. Alain DERVIEUX

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

La préservation des milieux humides au titre de la Directive cadre européenne et la détermination du besoin en eau des milieux a nécessité de la part du SYMCRAU, une mise en œuvre préalable de diagnostics hydrogéologiques, hydrologiques et écologiques des milieux humides.

VU les statuts du SYMCRAU,

VU le contrat de nappe et son programmes d'actions,

VU la délibération N°18/17 du 5 octobre 2017 relative à la demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le projet « détermination des volumes d'eau nécessaires à la préservation du potentiel écologique des zones humides » action C3-5

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau vise un bon état des masses d'eaux (notamment souterraines) et des milieux associés. La nappe de la Crau alimente des zones humides constituant un patrimoine écologique exceptionnel, en particulier la zone Natura 2000 des trois marais incluant la Réserve Naturelle Nationale des Marais du Vigueirat. Au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et de sa transcription dans le droit français, la nappe de la Crau et ses écosystèmes associés doivent être protégés. Ainsi la gestion de la nappe de la Crau doit être effectuée de manière à respecter les besoins en eau des zones humides dépendants de l'aquifère.

D'autre part, les gestionnaires des canaux d'irrigation sont invités à tendre vers une logique de sobriété dans la gestion de leurs ouvrages notamment par une meilleure régulation. Celle-ci devrait avoir pour conséquence une diminution des débits vers les exutoires parmi lesquels les marais. Il est nécessaire de quantifier les apports du réseau de canaux pour anticiper les impacts sur les zones humides de nouvelles pratiques de gestion sur les canaux. La nécessité de mesures correctives pourra être quantifiée et pour mobilisation éventuelle d'eau dans la cadre du protocole de gestion des économies d'eau.

Les zones humides sont des systèmes hydrologiquement complexes, avec d'une part des entrées (nappe, canaux, précipitations) et des sorties (évapotranspiration, drainage) multiples, et d'autre part une grande variabilité spatiale et temporelle de ces composantes. La dépendance des écosystèmes à ces flux d'eau est par ailleurs peu décrite par la littérature scientifique.

En réponse, le projet OSMOSE vise à déterminer les besoins en eau des zones humides remarquables pour mettre en place une gestion opérationnelle de l'hydrosystème craven compatible avec la préservation des milieux dans un contexte de changements globaux (pérennisation, adaptation). L'objectif est donc de déterminer les indicateurs hydrologiques (niveaux d'eau, cotes piézométriques, débits et volumes des canaux, chimie, température, etc.) garantissant la préservation des milieux majeurs dépendants de la nappe de la Crau et des canaux, conformément aux documents de gestion des sites naturels et aux mesures et orientations du SDAGE.

Ces indicateurs permettront ensuite d'instaurer un suivi hydrologique de surveillance sur le long terme pour s'assurer de la préservation du besoin en eau et la non-dégradation des milieux. La contribution à l'élaboration du Protocole de restitution des économies d'eau se fera sur les sites retenus pour l'étude en localisant des milieux déficitaires nécessitant des apports d'eau superficielle supplémentaire.

Les résultats d'OSMOSE peuvent également nourrir d'autres perspectives sur le long terme :

Les diagnostics hydrologiques des futurs plans de gestion (PG) et DOCOB seront alimentés par l'acquisition de données similaires à celles préconisées par l'Agence de l'Eau RMC pour les diagnostics des PG (Boîte à outil zones humides, 2015).

Les futures études sur les zones humides bénéficieront de chroniques de données qui s'étendent dans la durée, ce qui constituait une lacune jusqu'à présent. Par exemple les projets de restauration prévus ou en réflexion (marais du Tonkin, des Chanoines, de l'Illon).

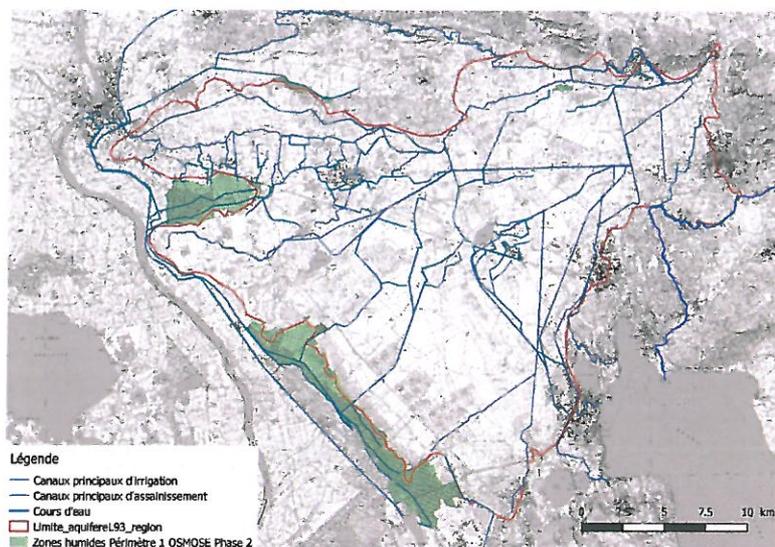
Les résultats constituent les prémices d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides, ainsi que de la délimitation des Espaces de Bons Fonctionnements tels que définis par le SDAGE RMC et la stratégie zones humides de l'Agence de l'Eau RMC.

Il s'agit également d'une opportunité de retour d'expérience d'une méthodologie applicable à d'autres territoires confrontés à l'émergence des problématiques de gestion des eaux en lien avec la préservation d'écosystèmes humides.

Une phase d'étude préalable dite « OSMOSE 1 » a été conduite entre octobre 2018 et mars

2020 a permis de faire une synthèse bibliographique de la connaissance, d'identifier les compétences et les besoins de chacune des parties prenantes, d'acquérir des données manquantes utiles à l'étude, de fixer des objectifs, d'identifier des moyens d'étude à mettre en œuvre, de rédiger un cahier des charges d'étude et un plan de financement associé.

La 1^{ère} phase a permis d'identifier les secteurs prioritaires à étudier :



Cette étude dite « OSMOSE 2 » vise à déterminer le besoin d'alimentation en eau des zones humides remarquables dépendantes de la gestion des eaux d'irrigation et de la nappe, dont la traduction opérationnelle sera des indicateurs hydrologiques.

La phase 2 se décline ainsi en deux temps : une première partie de recueil de données en vue de quantifier les apports et besoins en eau dans les zones humides et une deuxième partie de définition d'indicateurs de gestions des eaux pour la préservation des écosystèmes remarquables. Elle est prévue pour une durée de 24 mois.

Les résultats de cette étude bénéficieront au SYMCRAU dans la gestion de la nappe et aux gestionnaires de ces milieux (PNR Alpilles et Camargue, GPMM) mais également à l'Agence de l'Eau l'Etat dans la gestion de futures économies d'eau sur les canaux d'irrigation en Crau. Dans ce cadre, la phase 2 du projet ne pourra aboutir qu'avec un portage partenarial entre les gestionnaires concernés.

Comme pour la première phase, les dépenses liées à ce projet sont éligibles aux aides de l'Agence de l'eau et de la Région. Elles s'élèvent à 230 000 € dont 35 000 € correspondant aux frais d'animation du projet (0.3ETP sur 24 mois) répartis sur les exercices budgétaires 2020, 2021 et 2022.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la mise en œuvre par le SYMCRAU de l'étude OSMOSE 2 avec un portage partenarial avec les gestionnaires de milieux (dont la nature fera l'objet d'une formalisation ultérieure),

APPROUVE la demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Régional pour OSMOSE 2 (action C3-5 du contrat de nappe) selon le plan de financement ci-dessous :

Poste	Montant TTC	AGENCE DE L'EAU		REGION		Maitres d'ouvrage (SYMCRAU et autres gestionnaires)	
Etude Fonctionnement	175 000€	50%	87 500 €	30%	52 500€	20%	35 000 €
Investissement	30 000€	50%	15 000 €	30%	9 000 €	20%	6 000 €
Frais d'animation	35 000€	50%	17 500 €	0%	0 €	50%	17 500 €
TOTAL	240 000€	50%	120 000€	25.6%	61 500 €	24.4%	58 500 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal aux chapitres 11 et 12,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces nécessaires,

AINSI fait et délibéré à Saint-Martin-de-Crau, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE RAPPORT N° 6

Budget prévisionnel du projet OSMOSE phase 2

Missions	Actions et moyens nécessaires		Poste de dépenses	Coûts (€ TTC)	Fonctionnement / Investissement
Mission 1 : Diagnostic du fonctionnement hydro-écologique des zones humides et détermination de leurs besoins en eau	Volet hydrologie	Augmenter le nombre de mesure de débit (canal du Colmatage, de la Chapellelle, du Chalavert) pour bouclier le bilan hydrologique du fonctionnement des zones humides	Prestation : Poursuivre les mesures de débits de la phase 1 sur au moins une année complète supplémentaire	35 000	Fonctionnement
		Densifier les mesures de niveau d'eau pour caractériser la dynamique de l'eau, les sens d'écoulement, les gradients hydrogéologiques, mesurer le débit en continu dans des canaux (avec courbes de tarages), ...	Prestation : Réaliser une dizaine de mesure de débit mensuels supplémentaires nécessitant un matériel plus adéquat (ADCP) sur au moins une année	35 000	Fonctionnement
			Achat de 20 sondes enregistratrices de niveaux d'eau supplémentaire à installer au sein des zones humides et des canaux. Le SYMCRAU procédera à la pré-installation de certaines sondes.	20 000	Investissement
	Données de chimie sur la qualité et l'origine de l'eau	Prestation : Créer des piézomètres supplémentaires	10 000	Investissement	
		Prestation : Analyse chimique	15 000	Fonctionnement	
	Volet physique	Acquérir des données sur les paramètres physiques (perméabilité, géométrie de la zone humide) permettant de quantifier les flux d'eaux souterraines et la relation zone humide-eau souterraine	Prestation : Etude pédologique (types de sols, géométrie des zones humides, ...) nécessaire à la compréhension du fonctionnement de la zone humide et à la quantification des flux souterrains	20 000	Fonctionnement
			Prestation : Détermination des paramètres hydrodynamiques des sols et substratum nécessaire à la quantification des flux souterrains	20 000	Fonctionnement
	Volet écologique	Définir les exigences écologiques des milieux à préserver, et faire le lien avec l'état et le fonctionnement actuel, en vue de déterminer leur besoin d'alimentation en eau	Prestation : Relevés topo-bathymétriques de certains canaux et zones humides	10 000	Fonctionnement
			Prestation : Etude, bibliographie, terrain.	10 000	Fonctionnement
	Mission 2 : Déterminer des indicateurs de conditions hydrologiques et hydrogéologiques permettant de préserver le bon fonctionnement des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination du besoin d'alimentation en eau des zones humides en lien avec les exigences écologiques des habitats à préserver et des objectifs de gestion. - Traduction en indicateurs hydrologiques objectifs satisfaisant ces exigences. - Mettre en place un réseau de contrôle des indicateurs objectifs pour surveiller sur le long terme le bon fonctionnement et la non-dégradation des zones humides à partir des indicateurs définis précédemment. 	Prestation :		
<ul style="list-style-type: none"> - Interprétations des données et réalisation de l'étude, calculer les indicateurs hydrologiques - Elaboration mise en place du réseau de contrôle - Rédaction du rapport - Réunions 			30 000	Fonctionnement	
Sous-total				205 000	
Animation du projet	Programmation et attribution du marché, interaction avec les partenaires et le prestataire, acquisition de données en régie, ...		Frais de personnel (0,3 ETP sur 24 mois)	35 000	Fonctionnement
	TOTAL			240 000	